



Avis de santé publique

Rappel : Avis d'ébullition de l'eau pour Rankin Inlet

7 juin 2019

Rankin Inlet (Nunavut)

Le ministère de la Santé rappelle à la population du hameau de Rankin Inlet qu'elle doit faire bouillir l'eau avant de la consommer jusqu'à nouvel ordre. Cette mesure préventive est adoptée en raison de la turbidité élevée de l'eau (eau trouble). Pendant qu'un avis d'ébullition de l'eau est en vigueur, toute l'eau destinée à la consommation doit bouillir à gros bouillons pendant au moins une minute.

Il est essentiel de faire bouillir l'eau destinée aux utilisations suivantes :

- Eau à boire
- Préparation pour nourrissons
- Préparation de jus et de glaçons
- Lavage de fruits et de légumes
- Préparation des aliments
- Brossage de dents

On peut faire bouillir l'eau sur la cuisinière dans une casserole ou une bouilloire, ou encore dans une bouilloire électrique qui n'a pas de dispositif d'arrêt automatique. L'avis d'ébullition ne vise que les utilisations mentionnées précédemment.

###

Renseignements aux médias

Wende Halonen

Agente principale des communications

Ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales

867 975-6048

whalonen@gov.nu.ca